



TASLIF

Société Anonyme au Capital de 71.575.000 DHS
Siège Social : 29, Bd Moulay Youssef - Casablanca
RC n° 48059

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2010

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Messieurs les Actionnaires de TASLIF, Société Anonyme au Capital de 71.575.000 de dirhams, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au Siège de la Société 29, Bd Moulay Youssef à Casablanca le :

Mardi 21 septembre 2010 à 9 heures

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du traité de fusion
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Projet des résolutions

Première Résolution

L'assemblée générale approuve le traité de fusion tel qu'il a été publié au journal d'annonces légales L'ECONOMISTE du 10 août 2010 et au Bulletin Officiel N° 5103 du 18 août 2010 aux termes duquel :

- La société SALAF en vue de sa fusion par voie d'absorption par la société TASLIF, apportera à cette dernière l'intégralité de son actif au 31 décembre 2009, moyennant la prise en charge par la société TASLIF du passif social de la société SALAF au 31 décembre 2009.
- La fusion sera réalisée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.
- Il sera constaté la dissolution anticipée de la société SALAF.

Les actionnaires ont été invités par le communiqué de presse du 5 juillet 2010 publié au journal d'annonces légales L'ECONOMISTE à l'effet de prendre toutes mesures utiles en vue de leur permettre d'exercer leur droit d'information relatif à la présente Assemblée Générale Extraordinaire dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Deuxième Résolution

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales.